

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 6 décembre 2022

N° 2022-8

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf novembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le six décembre deux mil vingt-deux.

L'an deux mil vingt-deux, le six décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mme LAGADEC Marylène - MM. SIMON Stéphane - MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mmes RICAUD HERVE Anne - CONGAR Valérie arrivée à l'examen du deuxièmement de la question n° 1 - SEGALEN Nathalie - BESSON Camille jusqu'à l'examen de la question n° 2 - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

Etaient absents : Mme CORLOSQUET Karine qui a donné procuration à Mme LAGADEC Marylène - Mme BRETON Valérie - Mme WIERZBICKI Carine qui a donné procuration à Mme RICAUD HERVE Anne - M. MERCIER Tristan - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. BOSSARD Pierre.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de préemption urbain

M. le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé 5, rue de la Vallée en PLOUIDER, cadastré section AB 113 d'environ 126 m² et appartenant à Monsieur PETROCCHI Sébastien,

1°) Chapelle Saint Fiacre

. Présentation de l'avant-projet définitif par M. CANDIO

M. CANDIO, maître d'œuvre, présente l'avant-projet définitif des travaux de la 3^{ème} tranche de la chapelle Saint Fiacre. Il rappelle que ces travaux concernent l'embellissement intérieur de la chapelle. Les travaux de cette 3^{ème} tranche porteront sur :

- un lot maçonnerie qui consistera à nettoyer les pierres, dépiqueter les joints ciments, réaliser un enduit de chaux sur les parements de pierre, appliquer un badigeon sur les pierres de taille des voutes, rafraîchir le porche d'entrée. Il explique que les enduits de chaux permettent aux murs en pierre de respirer et ainsi assainir l'air et éviter les remontées d'humidité.

- un lot charpente-couverture pour permettre le renforcement ponctuel de la charpente et la ventilation de la toiture, toujours dans l'objectif d'assainir l'édifice.
- un lot menuiserie qui concerne la restauration ou le remplacement des portes ainsi qu'une intervention sur la voûte lambrissée pour permettre la ventilation.
- un lot peinture polychromie afin de mettre en teinte la voûte lambrissée, les menuiseries neuves ou restaurées ainsi que la tribune.
- un lot électricité pour mettre aux normes le tableau électrique et améliorer l'ambiance par un éclairage diffus en voûte et directionnel pour l'accueil des expositions. Des prises électriques seront également mise en place.

M. CANDIO ajoute que les travaux envisagés tiennent compte de la sécurité du public accueilli : modification du sens d'ouverture des portes, installation de balisage de sortie.

Le montant des travaux s'élèvent à environ 200 000 €HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE l'avant-projet définitif de la 3^{ème} tranche de travaux à la chapelle Saint Fiacre,
- AUTORISE M. le Maire à lancer la consultation d'entreprises pour la réalisation de ces travaux.

M. ABIVEN ajoute que l'appel d'offres sera lancé avant les congés de fin d'année afin que les entreprises répondent pour la fin du mois de janvier 2023. Les travaux devraient débuter en mars et être terminés avant la fin du mois d'août.

Arrivée de Mme CONGAR Valérie

. Projet de valorisation culturelle

Mme PICHON présente le projet de valorisation culturelle de la chapelle Saint-Fiacre qui est le résultat d'une concertation collective d'un groupe de travail interne à la commune. Ce document est obligatoire pour l'obtention de subventions, notamment au niveau du Conseil Régional. De la qualité du document dépend le niveau d'aide : entre 15% et 25 %.

Un premier projet de valorisation culturelle a été effectué en 2016 ; il a donné lieu à de nombreuses réalisations : expositions, concerts, représentations artistiques, foires aux plantes et aménagements dans le jardin...

Après avoir dressé l'état des lieux de la commune et de la Chapelle Saint Fiacre, Mme PICHON propose de travailler sur 3 enjeux déclinés en 6 actions :

- CONSERVER LA DYNAMIQUE CULTURELLE ACTUELLE
 - Poursuivre le partenariat avec l'association ACBL pour les expositions dans la chapelle et développer progressivement le volet artistique = Coût = 1 600 €/an
 - Faire de la chapelle un lieu d'expression et de valorisation de la poésie en proposant chaque année une action communale: Coût = 500 €/an
 - Valoriser les extérieurs de la chapelle en association avec le projet d'obtention du label Village Fleuri
- DEVELOPPER LA CONNAISSANCE DES LIEUX
 - Réaliser une étude historique portant sur tout le patrimoine religieux de la commune (chapelles et église) et sur le quartier de Pont du Châtel : Coût = 6 000 € pour une étude historique complète et 2 000 € pour une exposition sur site.

- PROTEGER ET VALORISER

- Mettre en valeur l'intérieur de la chapelle, des statues et le mobilier. Une visite virtuelle de la chapelle peut être programmée. Coût = 2 000 €
- Protéger la cloche qui date de l'ancien régime en demandant une inscription au titre des monuments historiques

Le projet culturel n'est pas figé, le but étant de créer une émulation autour de ce lieu dynamique de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ADOPTE le projet de valorisation culturelle de la chapelle Saint Fiacre tel que décrit ci-dessus pour la période 2022/2025.

Les statues seront démontées en janvier ; une partie sera acheminée à l'atelier Gourguenez, entreprise attributaire de la rénovation des statues, l'autre partie sera entreposée dans la sacristie. L'atelier souhaite pouvoir partager son travail et il organisera des visites lors de ses interventions sur site. Une réunion publique sera aussi programmée pour expliquer à la population toutes les étapes de la restauration des statues et du mobilier.

Mme PICHON présente les différentes possibilités de financement des travaux engagés par la commune : Conseil Régional : 41 663 € représentant 20 % du montant subventionnable (208 315 €). Elle rappelle que la commune avait lancé un partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour les deux premières tranches de travaux de la chapelle et avait obtenu 12 054 € de dons. Elle propose de faire une nouvelle souscription pour cette dernière tranche. D'autres financements pourraient venir compléter les aides : sauvegarde de l'art français, mais les modalités de participation restent à finaliser.

M. le Maire remercie M. CANDIO et Mme PICHON pour le travail de qualité qu'ils ont présenté.

Départ de Mme BESSON Camille

2°) Communauté Lesneven Côte des Légendes

. Présentation du rapport d'activités 2021

M. le Maire présente le rapport d'activités de la Communauté Lesneven Côte des Légendes pour l'année 2021. Il indique que ce rapport reprend les 4 valeurs socles du projet de territoire communautaire : la proximité, l'attractivité, la solidarité et la durabilité.

- LA PROXIMITE

- Garantir une gouvernance collective par les travaux menés par les conseillers communautaires dans les différentes instances
- Impulser des projets communs : mutualisation des services, liens avec les communes et les partenaires
- Développer les déplacements actifs : location de vélos électriques, navettes estivales et transport scolaire
- Faire connaître la communauté de communes aux usagers : garder un lien avec les habitants, créer de nouveaux supports, promouvoir le territoire et mettre des espaces dédiés à disposition des habitants
- Maintenir un équilibre financier afin de proposer un nouveau pacte financier et fiscal aux communes
- Maintenir les services à la population : abattoir, cohésion sociale, administration, aménagement du territoire, gestion des déchets, développement économique, eau et assainissement, environnement et tourisme

- PRÉSERVER UN ENVIRONNEMENT DURABLE

- Protéger le littoral et maintenir l'écologie : organisation d'ateliers « La Mer monte », renaturer les cours d'eau, reconduction du plan algues vertes, multiplier le bocage
- Déployer le plan climat air énergie (PCAET) : encourager les énergies renouvelables, sensibiliser les élèves et mobiliser les citoyens.
- Poursuivre la gestion, la valorisation et la réduction des déchets. Plusieurs faits significatifs : baisse régulière du tonnage d'ordures ménagères et progression de la collecte des emballages secs et du verre et baisse continue depuis 10 ans de la quantité totale de déchets collectés.
- Poursuivre la gestion des services de l'eau et de l'assainissement : mise en place d'un comité de suivi des périmètres de protection du territoire, consolidation de la prise de compétence, réalisation de travaux (réhabilitation de châteaux d'eau, renouvellement de réseaux), contrôle des poteaux incendie, boisement de captage d'eau. Les analyses d'eau sont dans 100 % des cas conformes sur le critère microbiologique et seulement à 40 % sur le critère physico-chimique (l'ensemble des non conformités porte sur les métabolites de pesticides). Du côté de l'assainissement collectif de nombreux travaux ont été effectués dans les 5 stations d'épuration, dont la réalisation des travaux d'extension sur la commune de Goulven. Le service compte 8 326 abonnés. L'assainissement non collectif compte environ 8 000 usagers, des contrôles sur ces assainissement sont réalisés tous les 8 ans ou en cas de vente d'un bien. Près de 50 % des installations sont non conformes, dont 586 sont non conformes avec pollution. Les extensions des réseaux de Kerlouan, Guissény et Goulven vont permettre à de nombreux usagers avec ANC non conforme de se raccorder à un système en conformité.

- VALORISER UN TERRITOIRE ATTRACTIF

- Promouvoir le tourisme légendaire : attiser l'imaginaire de tous, des aventures 100 % nature, raconter les saveurs et savoir-faire du territoire
- Assurer le développement économique : accueillir les entreprises, soutenir le secteur agricole
- Garantir la vitalité du bassin de vie : restitution de l'étude Shop'in sur le centre-ville de Lesneven, opération de revitalisation du territoire et renouvellement urbain
- Planifier l'aménagement de demain : étude du PLUiH, instruction autorisations d'urbanisme, accompagner les projets de rénovations énergétiques

- SOUTENIR UNE POPULATION SOLIDAIRE

- Garder le lien social avec des services adaptés : l'épicerie solidaire, favoriser l'accès à la natation aux scolaires, la maison de services au public, le complexe de Kerjézéquel
- Favoriser l'accès à la santé : renforcer la prévention, améliorer la prise en charge des pathologies mentales, informer et favoriser l'interconnaissance
- Accompagner les jeunes et soutenir les familles : identifier le service infos jeunes, divertir les enfants, soutenir les structures locales et accompagner la parentalité
- Sécuriser le territoire et favoriser la parité : lutter contre la violence faite aux femmes, nomination d'élus référents et prévention des risques.

Les élus intéressés par la consultation du rapport complet peuvent s'adresser au secrétariat de mairie.

3°) Utilisation des salles

. Règlement intérieur

M. ABIVEN présente les projets de règlement intérieur de l'espace Roger Calvez, l'espace Rencontres et la salle omnisports qui ont été établis par la commission en partenariat avec le personnel communal. Chaque élu a reçu l'ensemble des documents par mail au préalable de la réunion, il n'en donne donc pas lecture. Il soulève les changements opérés par rapport aux précédents règlements :

- le règlement de la location sera demandé avant la remise des clefs et non plus après comme actuellement

- l'acompte est remplacé par des arrhes ce qui permet de conserver ce montant au cas où un réservataire annule sa demande sans motif valable
- l'accent est mis sur le tri des déchets. Une pénalité de 50 € est mise en place pour les personnes qui ne feraient pas bien ce tri. Des bacs seront mis à disposition dans les salles.
- la municipalité se réserve le droit de ne pas accepter la location pour certaines manifestations (anniversaires de jeunes par exemple), ceci afin de préserver les salles en bon état.
- la mise en place d'une astreinte d'élus avec le n° de téléphone portable de la mairie. Reste à organiser cette astreinte : qui, formation au fonctionnement des équipements...
- le règlement sera signé des deux parties : mairie et réservataire et sera joint avec le contrat de location de la salle.

M. ABIVEN rappelle que l'heure d'utilisation des salles est limitée afin de ne pas faire concurrence aux professionnels.

. Etat des lieux

Il présente également les projets d'état des lieux qui seront faits en entrée et en sortie lors des manifestations (particuliers et associations).

Figure dans ces états des lieux l'ensemble de ce qui peut être contrôlé : les différentes pièces avec l'état dans lequel elles se trouvent : très bon état, bon état, état moyen ou mauvais état, ainsi que le matériel mis à disposition et les abords extérieurs.

Les états des lieux seront faits en présence du réservataire et d'un personnel ou d'un élu. Un matériel manquant ou endommagé devra être remplacé à l'identique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ADOPTE les règlements et les états de lieux des salles tels que proposés.
- DIT qu'ils seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2023.

4°) Programme d'entretien de la voirie communale

. Reconduction du marché à bons de commande

Un accord-cadre dit à bons de commande a été passé avec l'entreprise EUROVIA de Brest en 2020 pour l'entretien de la voirie communale. Ce type de marché peut être reconduit pour une durée de 3 ans supplémentaires.

A ce jour, pour l'année 2022, six bons de commande ont été passés avec l'entreprise pour un montant total de dépenses de 132 238,18 €HT. Ce montant ne prend pas en compte les révisions des prix environ 25 % pour l'année 2022. Le minimum de commande à passer chaque année est de 45 000 € HT ; le maximum 200 000 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- RECONDUIT pour l'année 2023 le marché à bons de commande avec l'entreprise EUROVIA.

Aux questions de Mme LAGADEC et M. MAZE, M. SIMON Stéphane a indiqué que les communes sont contraintes d'inclure des formules de révision des prix dans les marchés. Ces révisions sont basées sur

des indices fournis nationalement par l'INSEE et sont ceux habituellement utilisés par les communes. Les accords-cadres à bons de commande sont des marchés souples qui évitent de refaire un marché chaque année.

5°) Micro crèche

. Décision modificative n° 3-2022

Mme LAGADEC présente la décision modificative n° 3-2022 pour le budget de la micro crèche :

DEPENSES			
Article	Libellé	Montant	Rappel B.P. 2022
Chap. 012	Charges de personnel et frais assimilés	5 000 €	177 025 €
6411	Personnel titulaire	1 000 €	89 500 €
6451	Cotisation à l'URSAFF	4 000 €	20 500 €
Chap.65	Autres charges de gestion courante	200 €	550 €
65888	Autres charges de gestion courante	200 €	- €
TOTAL		5 200 €	227 980 €

RECETTES			
Article	Libellé	Montant	Rappel B.P. 2022
013	Atténuations de charges	2 700 €	700 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel	2 700 €	500 €
74	Dotations et participations	2 500 €	186 400 €
7478	Participation autres organismes	2 500 €	100 000 €
TOTAL		5 200 €	227 980 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ADOPTE la décision modificative n° 3-2022 du budget de la micro crèche telle que présentée.

. Subvention de fonctionnement

Mme LAGADEC présente à l'assemblée le projet de compte administratif pour l'année 2022 du budget de la micro crèche. Lors de l'élaboration du budget primitif une subvention communale de 40 455 € était prévue pour équilibrer la section de fonctionnement.

Elle demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette subvention au vu du projet de compte administratif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 40 455 € au budget de la micro crèche pour l'année 2022.

6°) Cession du matériel informatique à l'école Notre Dame de la Sagesse

M. MAZE rappelle que la commune a approuvé la demande de l'école Notre Dame de la Sagesse d'équiper l'école de nouveaux matériels informatiques. Ces acquisitions se sont faites avec le concours

de l'Etat dans le cadre du Label Ecole Numérique. Des acquisitions ont été faites en 2021 pour un montant total de 6 605 €. La participation de l'Etat s'est élevée à 3 302.50 €, soit 50 % de la dépense.

Il s'agit maintenant de transférer les biens à l'école Notre Dame de la Sagesse ceux-ci n'étant pas utilisés par les services municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- CEDE à titre gratuit le matériel informatique acquis en 2021 pour un montant de 6 605 € à l'école Notre Dame de la Sagesse.

7°) Propriété communale 7, place Saint Didier

. Renouvellement de la convention de mise à disposition

Par délibération en date du 24 février 2022, la commune a mis à la disposition de M. Magomedov la maison d'habitation située 7, place Saint Didier pour une durée de six mois renouvelable. Ce bien est mis à disposition gracieusement contre dédommagement de la commune de 100 €/mois pour tenir compte des factures d'électricité et d'eau.

M. le Maire indique que M. Magomedov a été titularisé dans son emploi ; il a informé son employeur que la mise à disposition de l'habitation pouvait continuer sous réserve que M. Magomedov cherche un logement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer une convention de prolongation de la mise à disposition dans les conditions précédemment décidées.

8°) Comptes rendus des commissions

- Commission « Culture »

Comme les sculptures installées par l'Office de tourisme de la côte des légendes dans quelques communes, la commune de Plouider a été choisie pour en disposer d'une. Elle sera placée à proximité de la chapelle Notre Dame des Malades. Un appel national à candidature sera lancé l'an prochain, le choix sera ensuite fait par une commission où des représentants de Plouider siégeront. Le budget est de 6 500 € pour l'artiste qui réalisera l'œuvre d'art, à la charge de l'Office de tourisme.

- Commission « Gestion de l'espace communal »

Les derniers bons de commande ont été signés ; les travaux seront réalisés en début d'année prochaine.

La fermeture du dépôt des déchets verts n'a pas suscité de réactions négatives ni de dépôts sauvages en campagne. Une vigilance sera demandée tout de même au printemps lors des tailles.

Il faudra sécuriser les plots de la rue de la Gare et de la route de Kerséhen par la pose de mini flashes.

- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »

M. MAZE informe l'assemblée que le prestataire de la fourniture des repas Convivio ne reconduira pas le marché en 2023. D'autres solutions sont à l'étude pour trouver une autre solution au 1^{er} janvier 2023.

- Commission « Equipement en entretien du patrimoine bâti »
M. ABIVEN indique que 45 offres ont été reçues lors de la consultation lancée pour les travaux de réhabilitation de la salle omnisports. Il n'y a pas eu d'offre pour le lot Charpente. M. BEYER, maître d'œuvre, analyse les offres.
Les travaux au terrain de football se terminent. Le terrain pourra être utilisé dans les prochaines semaines. Il restera l'aménagement des abords du terrain qui sera réalisé en régie.
- Commission « Information-Communication »
Le bulletin annuel est imprimé et arrivé en mairie. Mme RICAUD HERVE indique qu'une double page supplémentaire sera insérée avec les meilleurs moments du Téléthon et une page sur un article de l'ACGTP oublié. La mise sous plis sera faite le 12 ou le 13 décembre et la distribution le jeudi 15 ou le samedi 17 si certains ne peuvent se libérer le 15.

9°) Questions diverses

- Correspondant incendie et secours

Chaque commune doit désigner en son sein un correspondant Incendie et secours qui est l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours. Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune, sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évaluation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DESIGNER M. SIMON Bernard comme correspondant incendie et secours de la commune.

- Plan de sobriété énergétique

M. le Maire fait part aux conseillers municipaux d'un courrier reçu ce jour du Préfet concernant la sobriété énergétique.

Il indique que si la production énergétique venait à être insuffisante, un plan national de délestage électrique pourrait être mise en œuvre sur le territoire. L'hypothèse de devoir recourir à des coupures partielles et programmées n'est pas exclue et il convient de s'y préparer. Ces coupures dureront deux heures consécutives et auront lieu sur les créneaux allant de 8h à 13h ou 18h à 20h. Si des coupures doivent intervenir, la population en sera avertie la veille vers 17h et auraient lieu plutôt au mois de janvier.

Le Préfet incite les communes à sensibiliser les consommateurs locaux à réduire leur consommation électrique, à identifier les éventuelles répercussions de ces délestages et identifier les personnes vulnérables à risques.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 15.